

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 octobre 2024

### Délibération n° 2024-10-10-2 Procès-verbal du Conseil d'Administration du 04/07/2024

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 10 octobre 2024,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

Approuve le compte rendu du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2024 figurant en annexe.

#### **Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 24
<i>Nombre de voix pour</i>	: 20
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 04

Fait à Villeurbanne, le 10 octobre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



# Conseil d'Administration

**LE 4 JUILLET 2024**

## Projet de procès-verbal

Présents	Etablissement	Excusés
Personnalités extérieures		
	Métropole	Cédric VAN STYVENDAEL Pouvoir à Christian NIBOUREL
Christian NIBOUREL	MEDEF	
Jean GUENARD	Fondation	
Daniel LOUIS ANDRE	Alumni	
Carine BERNY	CPME	
Philippe MALAVAL	CCI	
Bruno FIGADERE	CNRS	Bruno FIGADERE Pouvoir à Isabelle ROUSSEAU (17h20)
Karine LUCAS	AURA	
Isabelle ROUSSEAU	CFDT	
Léa MAURICE	CGT	
INSA – Collège A		
	INSA	Patrice CHANTRENNE SGEN-CFDT et sympathisants Pouvoir à Véronique SANVOISIN
Isabelle DELTON SGEN-CFDT et sympathisants	INSA	

Sébastien PRUVOST, Ensemble pour l'INSA, ses élèves, et son personnel	INSA	
Valérie KAFTANDJIAN, Ensemble pour l'INSA, ses élèves, et son personnel	INSA	
INSA Collège B		
Aline BEL-BRUNON, SGEN-CFDT et sympathisants	INSA	
	INSA	Lionel MOREL FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA
Tetyana NICHIPORUK FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
Julien COLMARS, Penser et agir ensemble	INSA	
INSA – Collège BIATSS		
Eric BENHAMOU Indépendants	INSA	
Heidi BADAQUI Indépendants	INSA	
Véronique SANVOISIN SGN-CFDT et sympathisants	INSA	
Pierre FERRIER Penser et agir ensemble	INSA	
INSA – Collège étudiants titulaire		
Nicolas LENGANEY La Syndicaliste	5A GM	
	4A IFA	Katina DENNEULIN La Syndicaliste Pouvoir à Nicolas LENGANEY
Julien MARINO La Syndicaliste	5A GI	
	4A GEN	Lucie DUMAS La Syndicaliste Pouvoir à Julien MARINO

INSA – Collège étudiants suppléants		
	3A GM	
Membres de droit		
Frédéric FOTIADU	INSA	
Nicolas GAILLARD	INSA	
Miguel ORTIZ Agent comptable	INSA	
Camille TRICHET	Rectorat	
Personnalités qualifiées		
Cécile LAUGIER	EDF	Cécile LAUGIER Pouvoir à Jean GUENARD (17h15)
	Agriculture urbaine	Morgane GUILLAS Pouvoir à Julien COLMARS
Invités		
Mohamed AIT OULALLA	Directeur des Affaires Juridiques	
Isabelle LAURENT	Directrice des Affaires financières	
Damien FABREGUE	Directeur des relations européennes et internationales	
Laurent LEBRUN	Directeur de la Formation	
Xavier KLEBER	Directeur adjoint de la Formation	
Elise PENCÉ	Directrice du Patrimoine Immobilier	
Céline BLANC	Directrice des Ressources Humaines	
Anne-Sophie CIBERT	DRH/Pole Pilotage des Ressources Humaines	

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Compte-rendu du Conseil d'administration du 2 mai 2022 .....	2
II.	Point d'actualité du directeur.....	2
III.	Evolution statutaire du groupe INSA en Groupement d'intérêt public.....	4
IV.	Point projet Chine.....	6
V.	Contrat d'objectifs, de moyens, et de performance (COMP).....	8
VI.	Processus de recrutement du directeur .....	9
VII.	Formation.....	9
VIII.	Finances/comptabilité.....	11
IX.	Recherche .....	14
X.	Ressources humaines .....	15
XI.	Immobilier .....	15
XII.	Vie de l'établissement.....	18

*La séance est ouverte à 13 heures 35, sous la présidence de Christian NIBOUREL. Nicolas GAILLARD dresse la liste des pouvoirs. Le quorum est atteint, et les votants sont au nombre de 24.*

## **Compte-rendu du Conseil d'administration du 2 mai 2024**

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 2 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.*

Christian NIBOUREL signale que les représentants étudiants ont déposé un projet de motion à transmettre au ministère.

Julien MARINO explique qu'elle traite de la question du financement de la restauration INSA Lyon par le ministère, au sujet de laquelle une réponse était attendue en décembre mais n'a toujours pas été communiquée.

Frédéric FOTIADU indique qu'il est utile de maintenir la pression sur ce sujet, dans la mesure où cette réponse reste nécessaire.

Nicolas GAILLARD ajoute que le plafond du CROUS n'a pas évolué.

Julien MARINO rappelle que le tarif national du CROUS est 3,3 euros, alors que ceux demandés aux étudiants INSA Lyon vont de 4 à 5,87 euros, et pourraient à terme atteindre 6 euros.

*Le projet de motion est adopté à l'unanimité.*

Frédéric FOTIADU précise que la représentante du rectorat transmettra cette motion par les voies appropriées.

## **Point d'actualité du directeur**

Frédéric FOTIADU indique que le ministère a notifié le 14 juin que son arbitrage avait été rendu concernant le COMP, à hauteur de 2,214 millions d'euros soit 200 000 euros de moins que demandé alors que le dossier était jugé de grande qualité. Ce chiffre a été fourni sans aucune explication, et des courriers ont été adressés pour en demander. Par ailleurs le COMP lui-même n'a pas été retourné, et ne pourra donc pas être approuvé par le Conseil d'administration ce jour.

L'Etablissement a relayé, au nom des différentes associations dont il est membre, un appel à la mobilisation pour inviter les personnels et élèves à voter pour les élections législatives, et à s'opposer aux idées qui vont à l'encontre des principes de l'enseignement et de la recherche.

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes est venue visiter le campus le 23 mai, pour la première fois.

Le panorama annuel des écoles d'ingénieurs de la CDEFI est paru le 10 juin. 46 500 ingénieurs sont diplômés chaque année en France en moyenne, dont 29 % de femmes et 14 % d'étudiants

étrangers. Ce chiffre est en léger recul, ce qui constitue un premier signal de la baisse démographique qui s'amorce. Deux tiers des écoles sont publics.

Le Groupe INSA et la Fondation Groupe INSA ont publié leur rapport d'activité. La collecte 2023 a représenté près de 1,5 million d'euros, ce qui a permis de financer 413 bourses. La Fondation INSA Lyon a remis son rapport le 1<sup>er</sup> juillet 2024, qui officialise la nomination de Laurent PICHERAL à sa direction. La fondation a collecté plus de 1,6 million d'euros.

Jean GUENARD remercie le directeur de la Fondation, qui a joué un rôle moteur depuis sa création. Il souligne la mobilisation des donateurs, qui ont renouvelé leurs représentants, ainsi que la présence des anciens élèves et parents d'élèves. Laurent PICHERAL est la fois directeur de la fondation et des relations entreprises de l'Etablissement, ce qui constitue un atout.

Frédéric FOTIADU remercie la Fondation pour le soutien qu'elle apporte aux étudiants. Le Conseil d'administration de la ComUE a désigné ses trois personnalités qualifiées, et signé le contrat pluriannuel. La ComUE a également désigné sa nouvelle présidente, à savoir Nathalie DOMPNIER. Elle a interpellé France Université afin de pouvoir accueillir des chercheurs, enseignants-chercheurs, ou étudiants palestiniens.

Le rapport d'activité de la fabrique de l'innovation est disponible.

L'assemblée INSA pour la transition écologique et sociale a tenu deux sessions en mai et en juin, qui feront l'objet d'un retour plus détaillé lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

Frédéric FOTIADU félicite Carole FRINDEL, qui a été nommée membre de l'Institut Universitaire de France.

En matière d'entrepreneuriat, deux projets portés par des élèves de l'INSA Lyon ont été retenus parmi les lauréats du challenge Campus Création. Par ailleurs, c'est un projet d'entreprise porté par des ingénieurs INSA Lyon qui ont reçu le premier prix du concours Lyon Startup.

L'INSA Lyon ressort comme la formation la plus demandée sur 23 000 sur Parcoursup dans le classement Figaro étudiants paru le 30 mai. Les INSA de Lyon, Toulouse, et Rennes constituent le podium, et 5 INSA figurent dans les 10 premiers.

De la même façon, l'INSA Lyon apparaît dans le top 300 pour 3 indicateurs développement durable du classement Times Higher Education Impact : énergie abordable et propre, réduction des inégalités, et villes et communautés durables. Elle se situe également dans le 1<sup>er</sup> tiers du classement des meilleures universités du monde tel qu'établi par le QS World University Ranking, comme 11<sup>e</sup> établissement français sur 35 classés.

L'Assemblée générale des Alumni de Lyon s'est tenue le 5 avril, et son rapport d'activité est disponible. L'Assemblée générale INSA Alumni s'est réunie le 8 juin. Daniel LOUS-ANDRE a été reconduit comme président pour deux années supplémentaires.

En matière de vie des élèves, l'INSA Lyon est ressortie vainqueur du Challenge 2024. Elle a également remporté la coupe de France de football féminin.

La cérémonie de remise des palmes académiques s'est tenue le 31 mai, et 39 membres de la communauté INSA ont été distingués. Ils sont proposés par les entités, et sélectionnés ou non par le rectorat.

La 52<sup>e</sup> édition des 24 heures de l'INSA s'est tenue du 17 au 19 mai et a réuni plus de 28 000 participants.

## **Evolution statutaire du groupe INSA en Groupement d'intérêt public**

Nicolas GAILLARD explique que la gouvernance du Groupe est aujourd'hui portée par une association loi 1901. L'objectif est de consolider et d'améliorer les marges d'action au bénéfice de chacun des Instituts. C'est une évolution qui apparaît nécessaire pour répondre aux appels à projets nationaux et internationaux, qui peuvent exiger la signature d'un établissement public. Le GIP constitue en effet une structure publique, soumise à la comptabilité publique et dotée d'un agent comptable.

Ce projet permettra de maintenir et renforcer les services communs et commissions actuels : SAGI, OpenINSA, l'équipe communication du Groupe INSA, IGB Groupe, ECIU, projets internationaux, commissions thématiques. L'objectif est de soumettre le dossier au ministère fin septembre, pour création du GIP Groupe INSA par décret le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La convention constitutive constitue un cadre de référence volontairement allégé, qui sera complété par un règlement intérieur adopté par l'Assemblée générale. Le délégué général sera le directeur du GIP. Le GIP n'a pas de Conseil d'administration, mais une Assemblée générale. Le GIP sera localisé à l'INSA de Lyon.

Le GIP a vocation à intervenir sur les éléments suivants : communication, prospective, recrutement des élèves, innovations pédagogiques, et outils communs. Les membres du GIP seront les 7 INSA. La gouvernance sera proche de l'association actuelle, et les prises de décision se feront en Assemblée générale. Cette dernière se rassemblera au moins tous les mois, avec une Assemblée générale élargie au moins une fois sur deux.

Le président sera un directeur d'INSA. Il est responsable du fonctionnement de l'Assemblée générale, qui est l'organisation délibérante. Le délégué général gère du fonctionnement du GIP.

Les principales recettes seront les droits à candidature au SAGI, les appels à projets, les projets internationaux, et les cotisations des établissements. En parallèle, les dépenses correspondront aux fonctions centrales, aux services, et aux actions et manifestations. Il n'est pas prévu de demander des cotisations supplémentaires aux INSA. Une première projection aboutit à un budget de 4 à 4,5 millions d'euros environ.

Cécile LAUGIER demande si les comptes seront toujours présentés en Conseil d'administration.

Nicolas GAILLARD répond qu'un compte-rendu annuel sera soumis au Conseil d'administration de l'INSA de Lyon. Le Conseil d'administration suivra les moyens mis dans le GIP par l'INSA Lyon.

Miguel ORTIZ ajoute que l'INSA Lyon n'étant pas majoritaire dans la structure, il n'entre pas dans la consolidation de ses comptes. Cependant en tant que membre du GIP, il disposera des informations et éléments financiers.

Véronique SANVOISIN demande à quoi correspondent les frais de personnels, qui sont attendus en augmentation entre 2024 et 2025.

Nicolas GAILLARD rappelle qu'il y a des actions en cours, comme le projet avec la Chine.

Valérie KAFTANDJIAN demande des précisions sur les projections budgétaires concernant les partenariats internationaux.

Frédéric FOTIADU explique que le GIP pourra faire office de véhicule juridique et financier pour les éventuelles opérations conjointes. Ce sont les établissements, et non le GIP, qui réaliseront les projets. Tous les flux financiers seront ventilés entre eux.

Valérie KAFTANDJIAN signale que le Code de l'Education prévoit la création d'une commission de coordination des INSA pour proposer et suivre des actions communes. La question est de savoir si elle pourrait servir d'organisation de gouvernance du GIP en lieu et place de l'Assemblée générale.

Frédéric FOTIADU explique que les textes ne permettent pas que la commission gouverne le GIP. Par construction, les établissements sont représentés dans le GIP par leurs chefs d'établissement. L'Assemblée générale rassemble des représentants de la gouvernance, c'est-à-dire des différents Conseils d'administration. La commission de coordination n'a jamais été mise en œuvre.

Valérie KAFTANDJIAN l'entend, mais elle existe par décret. La création du GIP est l'occasion de l'activer.

Frédéric FOTIADU n'est pas convaincu qu'elle représente une valeur ajoutée.

Valérie KAFTANDJIAN remarque que le ministère devra vérifier la cohérence du projet avec le Code de l'Education, qui prévoit cette commission.

Frédéric FOTIADU précise qu'elle n'a jamais fait partie du projet. Pour autant la question peut être instruite. Par ailleurs, la CA2I restera l'organisation de pilotage du recrutement, et pourrait être réinscrite dans le fonctionnement du GIP via le règlement intérieur. Il pourrait en aller de même pour la commission.

Julien COLMARS convient que ce projet devrait apporter une forme de simplification financière, mais soulève des questions en termes de gouvernance, et plus particulièrement de représentation des personnels. Le projet de règlement intérieur apparaît lacunaire. Les statuts ne mentionnent pas

du tout la représentation des personnels, et ne garantissent donc pas son existence. La question de la représentation du personnel n'est pas incluse dans ce projet

Frédéric FOTIADU explique que les statuts ont été conçus pour n'inclure que les éléments minimaux nécessaires à la constitution du GIP. Les autres instances seront créées par la suite. Le statut constitutif du GIP ne prévoit pas la création des instances, mais les différents Conseils d'administration pourront s'assurer de leur mise en place. Ce n'est pas le seul élément nécessaire au fonctionnement qui n'est pas explicitement prévu par les statuts. Le GIP sera comptable devant le Conseil d'administration d'avoir mis en place les instances et règles nécessaires.

Julien COLMARS n'en doute pas, pour autant la proposition n'est pas satisfaisante.

Nicolas LENGANEY ajoute que la représentation des étudiants pose également question. L'AEI est censée les représenter lors des Assemblées générales, mais il s'agit d'une organisation des BDE plus que des étudiants. Il faudrait prévoir explicitement la présence d'un représentant étudiant au Conseil d'administration.

Frédéric FOTIADU l'entend. Le règlement intérieur précisera et posera ces éléments. C'est un chantier à venir.

Jean GUENARD rejoint les remarques des autres administrateurs sur le côté très succinct du projet de règlement intérieur. Il devra être représenté en Conseil d'administration avant qu'il soit adopté par le GIP. Sur le fond, le GIP apporte de nombreuses simplifications.

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable sur le projet de GIP par 15 voix pour, 4 voix contre, et 5 abstentions.*

## **Point projet Chine**

Damien FABREGUE rappelle que l'INSA a déjà signé plusieurs accords d'échanges et de double diplôme avec la Chine, et mis en place des collaborations. Un premier projet de création d'un institut franco-chinois avec NPU a été abandonné en 2020. Début 2023, un nouvel accord a été conclu avec l'université de Beihang afin d'ouvrir en septembre 2025 un Institut Franco-Chinois regroupant des formations de Masters Internationaux et d'ingénieurs modèle INSA accréditées CTI/Master Beihang, sous réserve de validation par les deux Conseils d'administration

L'institut envisagé sera situé sur le campus international d'Hangzhou. Il proposera :

- une formation d'ingénieur basée sur le modèle INSA et dédiée aux grandes transitions ;
- 300 étudiants/an essentiellement chinois dans le cycle ingénieur, 100 étudiants/an pour les masters internationaux ;
- une formation ingénieur en français ;

- une gouvernance mixte paritaire ;
- un corps professoral constitué de professeurs de Beihang (20%), du groupe INSA (20%) et de professeurs co-recrutés (60%) ;
- une collaboration recherche forte et centrée sur les grandes transitions ;
- un modèle financier à coût complet pour le groupe INSA.

Les professeurs INSA y enseigneront principalement en mission longue, avec possibilité de cours à distance. Afin de protéger le patrimoine scientifique et technique, la recherche menée sera bornée et approuvée par les ministères et organisée en mission. L'accueil d'étudiants chinois dans les laboratoires INSA sera limité.

Ce projet représente l'opportunité d'une visibilité internationale et d'une collaboration en recherche sur de grands enjeux dotée de moyens substantiels. Elle sera cependant contrainte. En outre le projet reste très dépendant des relations internationales, mobilise des forces vives qui pourraient se consacrer à d'autres, et représente un risque de perte d'image tout en suscitant des réserves.

Le parcours de l'IFC doit encore être coconstruit, et les enseignants recrutés. Le début du double diplôme est prévu en septembre 2024, avec arrivée des étudiants en FIMI un an plus tard. La première version de l'accord pose les points suivants :

- principaux domaines de formation initiaux : ingénierie biomédicale, matériaux, sciences du numérique, génie électrique ;
- répartition du corps professoral : 20% Beihang, 20% Groupe INSA, 60% co-recrutés ;
- acculturation du corps professoral au modèle INSA ;
- développement d'activités de recherche en commun ;
- gouvernance assurée par un directeur et un co-directeur + un comité de management paritaire ;
- remboursement à coût complet du salaire des professeurs du groupe INSA impliqués.

La lettre d'intention recherche définit les thématiques de neutralité carbone et d'économie circulaire, avec pour objectif d'identifier les sujets recherche possibles, de maximiser l'impact des institutions INSA sur ces thématiques, et d'évaluer à terme la possibilité d'un laboratoire commun.

Christian NIBOUREL précise que le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur un projet plus abouti en octobre, ou plus vraisemblablement début 2025.

Véronique SANVOISIN relève qu'il existe un risque de dégradation des relations internationales avec la Chine. En outre, les bénéfices annoncés pourraient également être développés avec des pays beaucoup plus proches. Ce qui pose la question de la pertinence du choix de la Chine.

Damien FABREGUE confirme qu'un tel projet pourrait être mis en œuvre avec des pays plus proches, si de telles opportunités se présentaient. A ce jour, la Chine est la seule à avoir soumis un tel projet, et à proposer de telles conditions. Il n'y a pas d'autres pays qui cherchent à développer un projet en acceptant de telles concessions et en y allouant autant de moyens. La Chine se fixe comme objectif de former à grande échelle des ingénieurs à la transition.

Julien MARINO l'entend, la question est celle du coût de ce projet en termes de valeurs. L'université en question a en outre des liens importants avec l'armée chinoise.

Frédéric FOTIADU reconnaît que ce projet correspond à un choix politique. Ce point a été posé dès le début de la réflexion. Ces questions et inquiétudes sont légitimes. Le travail qui est mené sur ce projet peut s'arrêter à tout moment, et il permet par ailleurs d'apprendre beaucoup. Le pari est de créer des liens durables, de confiance, et structurés avec un pays qui est l'un des plus avancés dans le monde et une puissance majeure. Pour autant il soulève des interrogations et mérite d'être discuté à chaque étape. Il représente néanmoins une opportunité inédite, qui doit être étudiée jusqu'au bout. Il ne sera cependant validé que si le soutien des communautés est suffisant.

Julien MARINO rappelle que le gouvernement chinois restreint la liberté d'expression.

Damien FABREGUE précise que le projet n'est pas mené avec le gouvernement, mais l'université de Beihang. Ce partenaire est conscient de l'importance de ce sujet, et est disposé à proposer un espace de liberté.

Aline BEL-BRUNON demande en quoi ce projet sera plus attractif que celui de Centrale Pékin pour les enseignants.

Damien FABREGUE souligne que le modèle économique est très différent. L'attractivité reposera sur des formations innovantes et des laboratoires de haut niveau.

Frédéric FOTIADU confirme qu'un temps de débat sur le projet sera organisé à l'automne.

## **Contrat d'objectifs, de moyens, et de performance (COMP)**

Christian NIBOUREL précise que dans la mesure où le document n'a pas été retourné par le ministère, ce point est reporté.

## Processus de recrutement du directeur

### Calendrier – campagnes - instance

Nicolas GAILLARD précise que le Conseil d'administration est responsable de la procédure de recrutement. Un seul candidat s'est manifesté, à savoir Frédéric FOTIADU. Le Conseil d'administration programmé le 10 octobre devrait permettre de procéder à l'audition et de classer les candidats pour en transmettre la liste au ministère. Le CS et le Conseil des études seront également appelés à auditionner les candidats et à émettre à avis à transmettre au CA.

Véronique SANVOISIN rappelle qu'une commission pourrait être organisée pour suivre et encadrer la procédure.

Christian NIBOUREL n'a pas d'objection à cette proposition.

Julien MARINO propose de décaler d'une semaine les échanges avec les étudiants.

Nicolas GAILLARD propose de modifier le calendrier soumis au vote pour tenir compte de cette remarque.

*Sous réserve des modalités apportées en séance, le Conseil d'administration approuve les modalités et le calendrier proposés.*

Christian NIBOUREL propose de constituer une commission de suivi du processus. Elle sera composée de Véronique SANVOISIN, Nicolas LENGANEY, et Julien COLMARS.

### Listes des candidatures proposées

Christian NIBOUREL répète que Frédéric FOTIADU est le seul candidat qui s'est manifesté, et qu'il est recevable.

Jean GUENARD souligne la qualité de son dossier de candidature.

Nicolas LENGANEY s'étonne qu'un seul candidat se présente, ce qui ne laisse pas de choix.

*Le Conseil d'administration valide la liste des candidatures reçues à l'unanimité.*

## Formation

### Règlement des études commun 2024/2025

Laurent LEBRUN rappelle que le règlement commun, ceux des différentes formations, et les modalités de contrôle des connaissances sont soumis au Conseil d'administration tous les ans. Cet examen sera complété à l'automne, puisque toutes les maquettes ne sont pas encore finalisées. Le Conseil des Etudes a rendu un avis favorable sur l'ensemble de ces documents.

Xavier KLEBER indique que les évolutions concernent le règlement spécifique pour les athlètes de haut niveau, le passage des mobilités internationales de 3 mois à 16 semaines, la notion d'étudiant engagé (sur la base de circulaire en vigueur), et la reconnaissance des modules du parcours ECIU. Le Conseil des Etudes a validé ces évolutions.

Valérie KAFTANDJIAN demande quelle serait la procédure pour passer par exemple la scolarité à six ans.

Frédéric FOTIADU remarque qu'il s'agirait d'une transformation plus foncière de la scolarité. Le règlement commun est un document très opérationnel. Il n'y a à ce jour qu'une seule formation post-CPGE accréditée sur six ans, à savoir l'ESPCI.

Julien MARINO signale que le règlement commun prévoit un avis des conseils de département sur les annexes. Cette procédure n'a pas été suivie en GEN.

Laurent LEBRUN confirme que si c'était avéré, il s'agirait d'un dysfonctionnement du département. Il procédera à des vérifications.

*Le Conseil d'administration approuve le règlement des études commun à l'unanimité.*

#### **Annexe au règlement des études commun**

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité.*

#### **Annexe relative aux formations de master spécialisés**

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité.*

#### **Modalité de contrôle des connaissances**

Julien MARINO signale que certains coefficients de matière ne sont pas précisés.

Laurent LEBRUN vérifiera ces points.

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité.*

#### **Modalité de contrôle des connaissances bachelor**

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité.*

*La réunion est suspendue entre 15 heures 45 et 15 heures 55.*

## Finances/comptabilité

### Budget rectificatif n°1

Isabelle LAURENT explique que ce budget rectificatif permet d'intégrer le résultat de l'exercice 2023, ainsi que la subvention pour charge publique initiale et les nouveaux projets notifiés en cours d'année. Par conséquent, les dépenses augmentent de 4,8 millions d'euros, et les recettes de 6,5 millions d'euros.

Les dépenses de personnel sont stables, mais les investissements progressent de 2,2 millions d'euros (nouveaux projets), et le fonctionnement de 2,5 millions (reports de 2023, remise en état de chambres destinées à la location).

Ce sont surtout les recettes fléchées qui progressent, pour 4 millions d'euros, contre 2,5 millions pour les recettes globalisées. Les recettes de droit d'inscription ont été augmentées de 200 000 euros suite à la décision de l'Etat de les indexer sur l'inflation.

Pour les recettes fléchées, les recettes des contrats de recherche et des chaires progressent de 2,1 millions d'euros, contre 500 000 euros pour les nouveaux contrats formation et Erasmus, et 1 million pour les opérations immobilières.

Au vu de ces évolutions, le déficit budgétaire passe de 5,9 à 4,2 millions d'euros, ce qui améliore également la trésorerie. Elle passerait ainsi en fin d'exercice à 26,8 millions d'euros, soit 67 jours de fonctionnement pour un ratio prudentiel de 30 jours.

En ce qui concerne la situation patrimoniale, le résultat prévisionnel du compte de résultat passe d'un déficit de 660 000 euros à un excédent de 977 000 euros. La capacité d'autofinancement progresse de 1,17 million d'euros pour atteindre 2,48 millions d'euros.

Pour ce qui est du fonds de roulement, l'amélioration du budget et les évolutions des besoins et ressources d'investissements conduisent à un besoin de prélèvement sur le fonds pour financer les opérations prévues, à hauteur de 2,8 millions d'euros. Pour autant ce chiffre est moindre que ce qui était prévu dans le budget initial. Le fonds de roulement représenterait ainsi 20,5 millions d'euros en fin d'exercice, dont 14,3 millions d'euros disponibles. Ce montant correspond à 51 jours de fonctionnement.

Globalement, les niveaux de fonds de roulement et trésorerie conduisent à des ratios qui restent bons. Le taux de déficit et la part d'autofinancement dans l'investissement s'améliorent mais restent dans le seuil de vigilance.

Nicolas LENGANEY demande si les consignes de rigueur de gestion restent effectives.

Nicolas GAILLARD propose d'y revenir dans le cadre du débat d'orientation.

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable sur le budget rectificatif n°1 à l'unanimité.*

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable sur la variation de fonds de roulement à l'unanimité.*

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable sur le budget rectificatif n°1 concernant le SAGI à l'unanimité.*

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable sur le budget rectificatif n°1 concernant le SIDD à l'unanimité.*

*Le Conseil d'administration rend un avis favorable sur le budget consolidé de l'Etablissement n°1 à l'unanimité.*

### **Débat d'orientation budgétaire**

Nicolas GAILLARD rappelle que l'Etat cherche toujours à dégager des économies, avec des incertitudes sur la subvention de charge de service public. L'Etat travaille à un nouveau modèle national d'allocation des ressources des établissements d'enseignement supérieur, qui entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il y a également des incertitudes concernant le modèle de financement de l'apprentissage.

En ce qui concerne la subvention pour charge de service public, des interrogations demeurent sur le financement de la vie étudiante, la compensation des points d'indice, la convergence des fonctionnaires sur le processus 2027, la LPR, et l'indexation des droits d'inscription.

Des perspectives de recettes sont identifiées via AMI/CMA, le collège d'ingénierie, et d'autres actions. En matière d'opérations immobilières, le parachèvement et la suite de l'opération Campus ainsi que le CPER Humanités sont prévus. Des engagements sur fonds propres seraient également pris pour le PPI, qui est encore en cours d'élaboration.

En outre, le contexte économique reste tendu en termes d'inflation. La charge des flux progresse alors que les consommations sont en baisse. Pour ce qui est de la masse salariale, la campagne emploi est en cours pour contenir le GVT tout en faisant face aux processus critiques. L'Etablissement souhaite également, dans la mesure du possible, poursuivre une politique de rémunération favorable aux contractuels. Ces dernières années, l'Etablissement a augmenté les rémunérations indemnitaires alors que la subvention de l'Etat au titre de la LPR a diminué. L'évolution de la valeur du point d'indice joue sur la masse salariale financée sur ressources propres.

La masse salariale 2024 est de l'ordre de 102 millions d'euros.

Plusieurs choix et orientations d'Ambitions 2030 peuvent également jouer sur le budget de l'Etablissement, en matière de ressources humaines ou de fonctionnement. Elles font cependant l'objet de financements par ailleurs, et ne sont pas prises en charge par le budget de l'Etablissement.

Les comptes INSA 2023 ont été certifiés mais il reste un travail analytique et de contrôle interne à mener sur les Responsabilités et Compétences Elargies (RCE). Une première enquête fonction a

été déclenchée en juin 2024 pour mieux comprendre l'analytique de dépense. Il reste encore à mobiliser les moyens nécessaires pour réaliser les travaux pour certifier les comptes consolidés.

La lettre de cadrage sera communiquée à la rentrée, et les dialogues de gestion interne sont prévus en septembre et octobre. Le vote du budget par le Conseil d'administration est prévu en décembre.

Frédéric FOTIADU précise qu'en ce qui concerne les éléments que maîtrise l'Etablissement, la logique retenue est celle de la continuité de la trajectoire. Le déploiement des mesures nationales financées est suivi, mais l'Etablissement n'a pas la main sur ce sujet. Pour le reste, la contrainte de l'enveloppe de masse salariale notifiée par l'Etat demeure. Elle ne suffit pas, par conséquent les campagnes d'emploi sont toujours modulées pour ne pas remplacer tous les postes libérés par les départs, alors que le GVT reste positif. Il n'y a cependant plus de contrainte sur les budgets de fonctionnement et d'investissement. La plupart des actions nouvelles sont financées sur appels à projets.

Globalement, la trajectoire prolonge celle des années précédentes. Sachant néanmoins que l'hypothèse retenue est celle d'une constance de la Loi de Finances, ce qui ne peut être garanti.

La capacité à investir devrait s'accroître, et l'Etablissement compte en profiter dans la mesure où l'Etat autorise les prélèvements dans le fonds de roulement pour améliorer sa situation. Les seuils prudentiels diminuent, ce qui ouvre des possibilités.

La situation reste donc tendue sur la campagne d'emploi, mais moins sur les investissements.

Jean GUENARD remarque que l'assemblée pourrait proposer des dépenses supplémentaires.

Frédéric FOTIADU confirme que ce point sera suivi, avec des réorientations possibles. Le PPI sera complété en cours d'année 2025 autant que nécessaire.

Julien MARINO rappelle que le Conseil d'administration a validé une augmentation des loyers des résidences, pour permettre des investissements supplémentaires de rénovations. Il demande si un plan a été élaboré.

Nicolas GAILLARD rappelle que 200 000 euros de travaux supplémentaires sont prévus cet été spécifiquement dans les résidences.

Frédéric FOTIADU ajoute que des travaux d'amélioration figureront dans le plan d'investissement. En outre, l'Etat souhaite que les établissements puissent accéder à l'emprunt. Cela est particulièrement intéressant pour les résidences puisque celles-ci dégagent des revenus (les loyers), et il faudra y travailler.

Julien MARINO demande quelle est l'échéance pour proposer un plan.

Frédéric FOTIADU rappelle que la première tranche du PPI figurera dans le budget 2025, présenté en décembre.

Julien COLMARS demande quels sont les nouveaux seuils prudentiels sur le fonds de roulement, et s'il est prévu de descendre jusqu'à ces seuils.

Isabelle LAURENT répond que les seuils restent de 15 et 30 jours, mais le pilotage ne repose plus uniquement sur le compte de résultat. Un résultat déficitaire n'entraîne plus automatiquement le déclenchement du dispositif de rétablissement d'équilibre.

Frédéric FOTIADU confirme que ces éléments seront présentés quand ils entreront en vigueur.

Julien COLMARS demande combien de temps doit se poursuivre l'effort sur le GVT.

Frédéric FOTIADU rappelle que la trajectoire initiale est conçue sur 5 ans, à condition de compenser tous les ans la totalité du GVT. Aujourd'hui, la politique suivie consiste à compenser au minimum, sans geler tous les emplois. L'effort est étalé sur la durée.

Anne-Sophie CIBERT ajoute que le GVT est appelé à poursuivre sa diminution. Il représente aujourd'hui 780 000 euros. La hausse de point l'augmente mécaniquement.

Julien COLMARS souligne que le non-renouvellement des postes soulève des difficultés, d'où la question de la durée de cette trajectoire.

Frédéric FOTIADU l'entend. Etaler l'effort permet cependant de le maintenir au même niveau, alors qu'autrement il devrait être plus intense. Le taux de diminution des effectifs par rapport au plafond d'emplois n'est toujours pas de 10 %. Dans les départements de spécialité, la moyenne est de 5 %.

Nicolas GAILLARD ajoute que, pour diminuer le GVT, des postes sont remplacés par des contractuels plutôt que d'être supprimés.

## **Tarifs**

Nicolas GAILLARD signale que les modifications concernent quatre domaines : la restauration, la formation, la location d'espaces, et la plateforme d'imagerie Pilot. De nouveaux frais de restauration, plus souples sont proposés après avoir été élaborés en lien avec les étudiants représentés au Conseil Vie de Campus.

*Le Conseil d'administration approuve les tarifs à l'unanimité moins 2 abstentions.*

## **Recherche**

### **Augmentation de la participation INSA au capital de la société Supergrid**

Christian NIBOUREL rappelle que des chercheurs participent de façon non rémunérée à ce projet, en échange de quoi l'Etablissement procède à des augmentations de capital. Cette opération devrait être la dernière de ce type.

*Le Conseil d'administration approuve l'augmentation à l'unanimité.*

## Ressources humaines

### Mise à jour de l'IFSE

Céline BLANC rappelle que cette indemnité est versée aux personnels BIATSS. Elle est revalorisée pour les personnels infirmiers, et les conservateurs de bibliothèque et attachés hors classe sont inclus dans le périmètre de cette disposition, et donc dans la grille.

*Le Conseil d'administration approuve la mise à jour par 23 voix pour et 1 voix contre.*

### Mise à jour des NBI

Céline BLANC explique que les fonctions ouvrant droit à NBI sont contingentées. Suite à des changements d'organisation, trois demandes d'évolution ont été formulées pour la direction du service logistique, l'adjoint à la direction administrative de la recherche et de la valorisation, et l'adjoint au responsable du pôle financier.

Véronique SANVOISIN signale que le CSA s'est prononcé à l'unanimité moins une abstention contre ses évolutions, dans la mesure où il a considéré que l'ensemble du tableau NBI était incohérent. Il conviendrait de reprendre l'ensemble des cotations.

Frédéric FOTIADU entend cette demande. La décision a été prise de travailler dans un premier temps sur la RIFSEEP, puis le CIA. Il faut en effet remettre à plat le tableau des NBI, et c'est prévu. Pour autant, d'ici là, les modifications proposées semblent légitimes pour les salariés concernés.

*Le Conseil d'administration approuve les modifications par 10 voix pour 8 abstentions, et 6 voix contre.*

### Présentation du rapport social unique 2023

*Ce point est reporté.*

## Immobilier

**Approbation de l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation d'une opération immobilière en contrat de conception réalisation exploitation maintenance (CREM) intitulé « Réhabilitation des quartiers scientifiques – LyonTech-La Doua » et de la Convention des engagements réciproques entre établissements porteur et utilisateur pour les opérations de Parachèvement INSA constituant l'annexe n° 3 de l'avenant n°1 précité**

Elise PENCÉ rappelle que l'opération Lyon Cité Campus porte sur l'ensemble des campus Lyon Tech La Doua et Charles Mérieux, et a été lancée via un appel à projets en 2008. Ce dernier

proposait des financements sous conditions, notamment des contrats globaux pour la mise en œuvre des opérations immobilières. En attendant leur signature, des opérations anticipées ont été financées par l'ANR. Une fois les contrats établis, l'Etat a transféré une dotation de 575 millions d'euros à la ComUE, qui génère des annuels de 23,18 millions d'euros, soit un taux de 4,03 %. La ComUE utilise ces revenus pour financer les emprunts qui ont permis les opérations réalisées jusqu'à présent. Aujourd'hui, ces revenus deviennent plus importants que les remboursements d'emprunts, ce qui représente des moyens supplémentaires.

L'opération Campus a permis de réaliser de nombreux chantiers de réhabilitation, réaménagement, rénovation, et construction neuve. Ces opérations sont aujourd'hui achevées, et il reste des revenus de la dotation non consommés. Par conséquent de nouveaux chantiers inscrits dans le programme initial mais non menés à bien ont été présentés en Comité administratif de suivi global de l'opération Lyon Cité Campus il y a un an. Il a donné son accord pour financer une première opération de transfert post-CREM. 4 millions de travaux sont prévus dans ce cadre, qui concernent plusieurs départements et laboratoires. Un autre ensemble d'opérations doit encore faire l'objet d'études de programmation, mais a déjà reçu un accord de financement. Il inclut notamment la rénovation complète du bâtiment Freyssinet, la halle Eiffel, la halle Jacquard, ainsi que plusieurs façades. Le budget total est de 21 millions d'euros, et la planification sera arrêtée avec la ComUE.

Le financement de toutes ces opérations, à l'exception des déménagements pris en charge par le budget de fonctionnement de l'Etablissement, est réalisé par les revenus de la dotation. L'INSA assurera la maîtrise d'ouvrage.

*Le Conseil d'administration approuve l'avenant n°1 et la convention à l'unanimité.*

**Approbation du dossier d'expertise et de labellisation de l'opération de « Rénovation énergétique et fonctionnelle des bâtiments Les Humanités, Direction et Le Club » dont la première tranche ferme la « Rénovation énergétique et fonctionnelle du bâtiment Les Humanités » est inscrite au CPER 2021-2027**

Elise PENCÉ indique que tous les projets d'investissement importants menés par les établissements d'enseignement supérieur et financés par la région doivent faire l'objet d'un dossier d'expertise, qui doit être approuvé par le Conseil d'administration avant instruction. Par ailleurs, ce dernier doit être informé sur le dossier de labellisation, mais pas consulté. En l'occurrence, un dossier commun a été élaboré.

Le projet est découpé en 4 phases, et concerne les trois bâtiments des Humanités, de la direction, et du club. Soit une surface de 8 900 m<sup>2</sup>.

Jean GUENARD demande si des subventions au titre de la rénovation thermique sont possibles.

Elise PENCÉ le confirme. Un dossier a été déposé, mais pas retenu. Outre la remise aux normes, la rénovation thermique est bien incluse dans le projet, qui est phasé pour permettre la continuité du service. L'installation de panneaux photovoltaïques constitue désormais une obligation réglementaire, mais sans financement associé.

Le coût total de l'opération est de 24,1 millions d'euros. La première phase concernant le bâtiment des Humanités bénéficie d'une enveloppe de financement CPER de 7,5 millions d'euros, auxquels l'INSA ajoute 420 000 euros d'investissements et 885 000 euros pour la relocalisation, le premier équipement, et les aménagements provisoires. Cette première phase n'inclut cependant pas la rénovation fonctionnelle, mais englobe les études pour les autres bâtiments jusqu'au permis de construire. La 3<sup>e</sup> phase porte sur le bâtiment club, et la 4<sup>e</sup> celui de la direction. Il reste à financer 16,21 millions d'euros sur l'ensemble de l'opération. Le début des travaux est prévu en 2026, pour une livraison en 2029.

Heidi BADAoui demande quel sera le rôle de la DPI.

Elise PENCÉ répond qu'elle assurera la conduite globale des opérations.

*Cécile LAUGIER quitte la réunion et donne pouvoir à Jean GUENARD.*

*Le Conseil d'administration approuve le dossier à l'unanimité.*

### **Présentation de la démarche d'actualisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'INSA Lyon pour la période 2024 à 2028**

Elise PENCÉ rappelle que les opérateurs de l'Etat sont tenus de disposer d'un SPSI. Il est établi pour 5 ans, et validé par les tutelles puis le Conseil d'administration. Il sera soumis en fin d'année. Cette 3<sup>e</sup> version s'inscrit dans la continuité des précédentes.

Jean GUENARD demande si la valeur patrimoniale est désormais connue.

Nicolas GAILLARD le confirme.

Miguel ORTIZ ajoute que suite aux travaux, une nouvelle évaluation plus précise sera disponible.

Elise PENCÉ précise que le parc immobilier représente 221 000 m<sup>2</sup> au total. C'est un chiffre très élevé, supérieur à celui de nombreuses universités, en raison des résidences et bâtiments de recherche. 30 % du patrimoine correspondent à des résidences universitaires. 40 % sont des bâtiments mixtes enseignement et recherche. Les surfaces de restauration représentent près de 4 % de l'ensemble. A ce jour, l'état du parc est très satisfaisant à satisfaisant pour les deux tiers, contre un tiers non satisfaisant. C'est cette partie qui est ciblée par les opérations immobilières à venir.

L'établissement est soumis en partie au décret tertiaire, qui impose la rénovation énergétique des bâtiments, afin de réduire les consommations de 60 % d'ici 2050. Les résidences sont exclues de ce périmètre. Les rénovations déjà réalisées permettent d'atteindre les objectifs de 2030, mais il faut poursuivre l'effort.

En termes financiers, les ressources couvrent les dépenses. Sur les cinq dernières années, le budget immobilier a représenté en moyenne 21 millions d'euros, dont 13 millions d'euros de

fonctionnement, y compris 5 millions de loyers, et 8 millions d'euros d'investissements. Soit une moyenne de 47 euros par m<sup>2</sup>, ce qui est peu. L'établissement ne dépense pas assez pour son patrimoine.

La stratégie s'inscrit dans la continuité :

- continuer la rénovation énergétique, thermique, et fonctionnelle ;
- moderniser l'établissement ;
- maîtriser et valoriser le patrimoine ;
- diminuer l'impact écologique.

Les taux d'occupation sont globalement faibles, ce qui constitue une réelle marge de manœuvre.

Frédéric FOTIADU confirme que le SPSI fera l'objet d'une présentation à part entière d'ici la fin de l'année.

#### **Convention d'occupation temporaire : Treewater**

Nicolas GAILLARD précise que cette convention est supérieure à un an, et doit donc être soumise au Conseil d'administration.

Bruno FIGADERE quitte la réunion et donne pouvoir à Isabelle ROUSSEAU.

*Le Conseil d'administration approuve la convention à l'unanimité.*

## **Vie de l'établissement**

#### **CASI : supplément de subvention**

Christian NIBOUREL précise que la demande porte sur 5 000 euros.

*Le Conseil d'administration approuve à la demande à l'unanimité.*

#### **Tableau récapitulatif des conventions du 16 avril 2024 au 17 juin 2024**

Christian NIBOUREL signale que le tableau a été mis à disposition des administrateurs.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.*

